

Capital

Livret A, LEP, PEL : les rendements de vos livrets d'épargne à partir du 1er août

Vous vous demandez sur quel produit d'épargne miser pour la deuxième moitié de l'année ? Voici en détail les rendements des livrets d'épargne à capital garanti, à partir du 1er août 2024.

Par [Quentin Bas Lorant](#)

Fin du suspense. L'annonce du nouveau taux du [Livret d'épargne populaire \(LEP\)](#) vendredi 12 juillet était attendue de pied ferme par ses 12,5 millions de titulaires. Il faut dire que le rendement des autres produits d'épargne réglementée - Livret A, LDDS, PEL, CEL - ne faisait, lui, aucun mystère, les taux de ces derniers étant déjà fixés pour l'intégralité de l'année 2024. Maintenant que le tableau est complet, vous pouvez comparer la rémunération de ces différents placements, qui, pour les plus intéressants d'entre eux, devraient bien protéger votre épargne d'une inflation attendue à 2,5% en moyenne sur l'année 2024.

LEP : nouveau coup de pouce malgré une baisse de 5 à 4%

Bonne nouvelle pour les titulaires d'un LEP, le taux de leur livret réglementé ne chutera finalement pas à 3,6%, soit le taux qu'ils pouvaient craindre compte tenu de la rémunération actuelle du Livret A. Finalement, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a décidé de suivre la recommandation du gouverneur de la Banque de France, en accordant au taux du LEP un nouveau « coup de pouce » [qui lui permet de se maintenir à 4%](#). Soit presque deux fois plus que l'inflation mesurée au mois de juin sur un an (2,2%).

Aux épargnants ayant mis de côté 6 000 euros - soit l'encours moyen détenu sur ce livret -, le LEP prodiguera **100 euros** d'intérêts du 1er août au 31 décembre 2024. Et pour la moitié de ses titulaires qui ont déjà atteint le plafond de 10 000 euros, les intérêts s'élèveront à **166,67 euros** sur la même période.

Livret A : un taux toujours «gelé» à 3%

Rien de nouveau pour le Livret A. Le taux de ce dernier, de 3%, est gelé depuis le 1er août 2023, et le restera jusqu'au 31 janvier 2025. Son rendement devient par conséquent de plus en plus intéressant à mesure que la hausse des prix recule. Déjà, depuis le mois

de février, [le Livret A vous rapporte plus que l'inflation](#), avec un taux supérieur à la hausse des prix mesurée mois après mois sur un an.

Une situation qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, puisque la Banque de France anticipe toujours une inflation à 2,5% en moyenne sur l'année 2024. En revanche, il y a toujours un manque à gagner pour les épargnants, puisqu'en application de sa règle de calcul, le taux du Livret A aurait dû être revu à la hausse le 1er août prochain, à 3,1%.

Au niveau de son encours moyen (6 500 euros), le Livret A rapportera donc **81,25 euros** d'ici à la fin de l'année, soit 16,25 euros par mois. Pour les épargnants ayant atteint le plafond de 22 950 euros, l'opération sera encore plus fructueuse, avec **286,90 euros** cumulés jusqu'à fin 2024 (57,40 euros par mois).

LDDS : un taux de 3% calqué sur celui du Livret A

Pas de surprise non plus pour le [Livret de développement durable et solidaire \(LDDS\)](#), le taux de ce dernier étant toujours égal à celui du Livret A. Ainsi, il fera également bénéficier ses 25 millions de détenteurs d'un taux de 3% jusqu'au 1er février 2025. Pour l'encours moyen, 5 500 euros, les intérêts montent à **68,75 euros** entre le 1er août et le 31 décembre de cette année (13,75 euros par mois) et à **150 euros** sur la même période (30 euros par mois) pour les épargnant ayant rempli leur LDDS au plafond de 12 000 euros.

PEL et CEL : deux taux bloqués jusqu'à la fin de l'année

Produits d'épargne destinés à faciliter l'obtention d'un prêt immobilier, le plan épargne logement (PEL) et le compte épargne logement (CEL) ont aussi un taux figé jusqu'à la fin de l'année. Le taux du PEL est en effet fixé chaque 1er janvier pour une durée d'un an. Les épargnants qui choisiront d'ouvrir un PEL d'ici à la fin de l'année bénéficieront donc d'une rémunération de 2,25%. Mais attention, contrairement aux Livret A, LDDS ou LEP, les intérêts d'un PEL sont désormais soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU, ou «flat-tax») de 30%, ce qui donne un taux net de fiscalité de 1,58%. Au niveau de l'encours moyen de 25 600 euros, un PEL générera **168,50 euros** d'intérêts sur les cinq derniers mois de 2024, s'il est souscrit avant le 1er août.

De son côté, le taux du CEL correspond aux deux tiers de celui du Livret A. Ce dernier étant gelé à 3%, la rémunération des nouveaux CEL restera à un taux de 2% jusqu'au 1er février 2025, et donc jusqu'à la fin de l'année. Toutefois, tout comme le PEL, les intérêts sont également soumis au PFU, ce qui donne un taux net de 1,4% et des intérêts qui ne dépasseront pas **89,25 euros** d'ici la fin d'année pour un CEL au plafond de 15 300 euros.

Super livrets : une alternative aux livrets réglementés ?

Librement fixés par les établissements de crédit qui les commercialisent, les taux des livrets bancaires rivalisent difficilement avec ceux des livrets réglementés. A l'heure actuelle, le livret le plus rémunérateur (Livret Distingo) propose un taux régulier annuel

(hors-bonus) brut de 2,75%, soit 1,90% net de flat tax. Il peut toutefois s'agir de solutions d'épargne complémentaires pour les particuliers qui auraient atteint le plafond de leur Livret A et de leur LDDS. La limite de dépôt sur les super livrets pouvant être de plusieurs millions d'euros.